

La convocation a été adressée individuellement le 12 décembre 2017 à chaque Membre du Conseil d'Administration pour la réunion du 18 décembre 2017.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 18 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit décembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Aixe-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni salle Pierre Desproges à la Mairie d'Aixe sur Vienne, sous la vice-présidence de Martine CELAS.

**Présents :** Martine CELAS, Marie-Noëlle DUMOND, Monique LE GOFF, Annie LABRACHERIE, Gisèle MOREAU, Jean-Pierre BRUNET, Christine TREILLARD, Gérard BOYER, Ginette BUISSON, Raphaëlle VIGNERAS, Janine MASLE, Joëlle DUMONT

**Pouvoirs de vote :** de Christiane GADAUD à Martine CELAS

☞ Martine CELAS procède à l'appel des membres du Conseil d'Administration et demande si des remarques sont à formuler à propos du compte-rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'étant formulée celui-ci est adopté.

☞ En 2015, la banque alimentaire, a pris contact avec les CCAS de la Haute-Vienne, dans le but de faire connaître les actions menées et les partenariats qui pourraient être établis.

Le 8 septembre 2016, le Conseil d'Administration du CCAS d'Aixe-sur-Vienne a émis un avis favorable (délibération n°2016/43 en date du 8 septembre 2016) sur le principe d'adhérer à la Banque Alimentaire et de travailler sur les critères nécessaires à la signature d'une convention (critères d'accès, modalités d'octroi, conditions de stockage...).

Une rencontre avec Mireille BRECHET, Présidente de la Banque Alimentaire 87 a eu lieu le 29 mars 2017, afin de présenter à nouveau les actions menées et les actions entreprises avec les partenaires conventionnés avec la Banque Alimentaire.

Cette réunion, a permis de définir le travail à mettre en œuvre dans le cadre de ce partenariat :

- Etat des lieux de l'ensemble des dispositifs de soutien alimentaire que propose le CCAS d'Aixe-sur-Vienne
- Mettre en exergue ce que le partenariat avec la Banque Alimentaire pourrait apporter en termes de complémentarité aux dispositifs existants
- Définir les modalités d'application des différents dispositifs afin d'en informer les travailleurs sociaux de secteur
  - o Le travail initié lors du CA du 19 mai 2017 a été présenté aux Assistantes sociales de secteur le 09 juin.
  - o La possibilité de la mise à disposition d'un camion épicerie a été présentée à la Communauté de Communes du Val de Vienne le 22 juin.
  - o Le local de stockage des colis de la banque alimentaire est envisagé temporairement dans le local archives de la Mairie (lieu répondant aux normes règlementaires de stockage et nettoyage). En cas de renouvellement de la convention il sera nécessaire de prévoir une autre solution (travaux d'aménagement d'une partie de la cave ou autre...).

Le Conseil d'Administration adopte la convention de partenariat avec la Banque Alimentaire telle que joint en annexe et autorise le Président à signer ce document (délibération n°2017/82).

☞ Suite à l'adoption de la convention avec la Banque alimentaire, le CCAS doit mettre à jour son règlement intérieur, notamment l'annexe 1 relative aux aides facultatives, afin de modifier les modalités d'attribution des différents types d'aides existantes et d'intégrer les aides issues du partenariat avec la banque alimentaire. Le Conseil d'Administration adopte les modifications apportées à l'annexe 1 du règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale d'Aixe sur Vienne tel que joint en annexe (délibération n°2017/83).

☞ Avant de présenter les dossiers de demande d'aide du jour, Véronique CHATARD présente un point sur le budget 2017 utilisé :

- Dépenses 6561 « secours d'urgence » (bons + aides octroyées en CLA et commission): 12657.24 € soit 95% du crédit ouvert.
- Dépenses 6562 « aides » (aides préventives aux impayés : cantine, alsh, classe découvertes, colonies) : 1106.86 € soit 27% du crédit ouvert.
- Dépenses totales compte 65 : 13764.10€

| N° dossier   | QF  | DEMANDE                                       | AVIS   | AIDE ACCORDEE   |
|--|-----|---|--------|---|
| <b>1/18.12.2017</b><br><i>Délibération</i><br><i>2017/84</i>                                   |     | Demande de domiciliation                      | Accord | <i>Domiciliation pour un an</i>   |
| <b>5/27.11.2017</b><br><i>2<sup>ème</sup> passage</i><br><i>Délibération</i><br><i>2017/85</i> | 543 | Demande d'aide à vivre :220 €                 | Accord | <i>220 € versés directement au demandeur</i>  |
| <b>3/18.12.2017</b><br><i>Délibération</i><br><i>2017/86</i>                                   | 254 | Demande de tarif réduit cantine               | Accord | <i>60% de prise en charge à compter de décembre 2017 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2017-2018</i> |
| <b>4/18.12.2017</b><br><i>Délibération</i><br><i>2017/87</i>                                   | 609 | Demande d'aide à vivre : 250 €                | Accord | <i>200 € versés directement au demandeur</i>  |
| <b>5/18.12.2017</b><br><i>Délibération</i><br><i>2017/88</i>                                   | 176 | Demande d'aide pour impayé<br>Finagaz : 196 € | Accord | <i>196 € versés au fournisseur</i>  |

☞ M. Serge DELVIDER (responsable espace commercial de LA POSTE) accompagné de ses collègues présentent aux membres du Conseil d'Administration, les nouveaux services commercialisés par LA POSTE. Notamment le service « ARDOIZ » (commercialisation d'une tablette adaptée à l'utilisation des séniors) et le service « Veiller sur mes parents » (service de téléassistance et visites à domicile).

☞ L'ordre du jour étant épuisé, Martine CELAS clôt la séance.